



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 septembre 1996

**Coulée Verte - Sèvre Niortaise - Adoption des principes
d'aménagements**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 Septembre 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 Septembre 1996

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE,
Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-
BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI,
M. Gérard NEBAS, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,
Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel
PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET,
M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE,
M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI,
M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT,
Mme Marie-Cécile MORISOT

Secrétaire de séance : Mme Christiane FASILLEAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Maryse ROUZIER donne pouvoir à Mme Christiane FASILLEAU.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Michel RIVALLIN.

Excusée :

Mme Christiane ROUSSELLE

Mission Environnement

**Coulée Verte - Sèvre Niortaise - Adoption des principes
d'aménagements**

Madame Geneviève PERRIN-GAILLARD, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Au gré des opportunités, des acquisitions foncières en bord de Sèvre ont été effectuées par la Ville au cours de ces dernières années. Cependant ces interventions bien qu'efficaces n'en demeurent pas moins lentes et dispersées. Dans un souci de cohérence et d'accélération du projet, dans le but d'offrir progressivement les rives du fleuve au public ainsi que d'opérer les travaux hydrauliques de mise en valeur et de protection de la Sèvre, des principes d'aménagements doivent être arrêtés en vue d'établir une programmation pluriannuelle sur la totalité du cours d'eau dans la traversée de notre commune.

Ces aménagements concernent les cheminements piétonniers à créer progressivement qui feront l'objet, par tronçon si nécessaire, d'enquêtes d'utilité publique et les aménagements hydrauliques indispensables pour maintenir les écoulements et les niveaux d'eau en période d'étiage, mais surtout améliorer la situation lors des inondations tout en tenant compte des incidences en amont et en aval de chaque aménagement proposé.

Le futur POS devra, bien entendu, intégrer ces aménagements et prévoir des emplacements réservés sur l'ensemble du parcours.

Lorsque ces cheminements piétonniers seront créés, des aménagements seront mis en place (mobilier urbain, signalisation, ...).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver ces principes généraux, sachant que :

- Chaque opération, qui fera l'objet d'un dossier pour enquête de D.U.P. ou d'un dossier d'autorisation dans le cadre de *la loi sur l'eau*, sera soumise à notre assemblée ;

- Les études nécessaires pourront être lancées pour définir les aménagements de chaque tranche ;

- Les dossiers de demande de subvention pourront être réalisés pour solliciter les partenaires financiers.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 44
Contre : 0

Abstention : 0
Non participé : 0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Geneviève PERRIN-GAILLARD

[Ordre du jour](#)